



Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2010, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02041137

HAL Id: hceres-02041137

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041137>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : GRENOBLE

Établissement : Université Grenoble 2 – Pierre Mendès France

Demande n° S3110048006

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention est présentée de manière très cohérente et s'insère parfaitement dans le cadre de la formation usuellement dispensée dans les facultés droit.

Avis condensé

- Avis global :

Il faut souligner la cohérence de la construction de la mention qui marie harmonieusement des formations classiques et solides, appuyées sur des équipes ouvertes et cohérentes, avec des initiatives novatrices et une approche résolument désireuse de profiter des spécificités locales. La solidité du dossier et le choix possible entre trois spécialités (privé général, pénal ou affaires) est satisfaisant pour des profils de « généralistes » ; la singularité du notariat est respectée et les spécialités « Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies » et « Droit de la recherche de l'innovation scientifique et des transferts de technologies » permettent l'acquisition de connaissances pointues dans des domaines complémentaires.

- Points forts :

- Implication d'enseignants chercheurs de grande qualité.
- Diversité des spécialités proposées.
- Enseignement des langues.

- Points faibles :

- Orientation internationale trop légère.
- Faible implication de certains milieux professionnels (notamment des magistrats).
- Suivi des étudiants.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

- Préciser les intitulés de certaines spécialités.
- Renforcer les liens entre les spécialités « Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies » et « Droit de la recherche de l'innovation scientifique et des transferts de technologies ».
- Renforcer la mutualisation.

Avis détaillé

1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Les objectifs scientifiques sont correctement identifiés et s'inscrivent dans une logique pertinente. Les objectifs professionnels sont raisonnables et correspondent aux exigences propres aux métiers du Droit.

2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

L'offre est correctement positionnée par rapport à la licence qui demeure de façon opportune généraliste. Si une prétention à l'originalité peut être discutée, la mention tient visiblement compte tout à la fois de l'environnement global et des particularités locales (les formations générales ne sont pas uniques, mais correspondent à un besoin évident).

L'adossement à la recherche est réel et solide. Le lien avec le Centre de Recherche Juridique composé d'enseignants-chercheurs reconnus est souligné ainsi que l'association des étudiants à des actions de recherche.

L'adossement aux milieux socio-professionnel est globalement bon et traduit la réalité des liens entre les diplômés de la mention et les praticiens, que ce soit dans le cadre des cours ou des stages.

Les liens avec d'autres « écoles ou instituts » sont évoqués au travers de centres de recherche. Ils peuvent, probablement, être renforcés dans le cadre de la spécialité « Droit de la recherche de l'innovation scientifique et des transferts de technologies ». L'ouverture internationale pourrait être renforcée car, actuellement, elle repose essentiellement sur des échanges Erasmus.

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

La structure de la formation et son organisation sont cohérentes et semblent satisfaisantes dans leurs aspects fondamentaux.

La politique des stages est conforme aux usages, mais pourrait être renforcée dans les M2 professionnels.

Existante, la mutualisation pourrait probablement être renforcée ce qui pourrait présenter certains avantages tant pour les étudiants (enrichissement de l'offre) que pour les enseignants. Il convient toutefois de la maintenir dans une proportion raisonnable.

Les responsables des formations semblent impliqués et sont compétents. Les équipes étoffées permettent une diversité appréciable, mais le renforcement de l'équipe de propriété intellectuelle semble souhaitable.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Les éléments relatifs aux origines et flux des étudiants n'appellent pas de remarques particulières et sont cohérents. Il est prévisible que les étudiants extérieurs à la région seront assez nombreux à être intéressés par la spécialité « Droit de la recherche de l'innovation scientifique et des transferts de technologies » particulièrement séduisante.

Les résultats sont globalement excellents et les taux de réussite sont même pour certains très élevés. L'évaluation semble perçue par les différents intervenants avec la juste mesure nécessaire. La question du suivi du devenir des étudiants semble prise en compte, mais pourrait être renforcée.

Le bilan prévisionnel fait l'objet d'extrapolations aléatoires qui sont, néanmoins, crédibles compte tenu des éléments propres au bassin grenoblois et à la force d'attraction de la Faculté de droit. Les éléments d'auto-évaluation ne font pas apparaître de manque criant, mais pourraient probablement être renforcés et rendus plus objectifs.

Avis par spécialité)

Droit privé général et contentieux

- Avis :

La spécialité peut apparaître artificiellement unifiée, mais elle correspond à un réel besoin de maintien d'une recherche doctorale et de prise en compte du faible nombre de contrats doctoraux pouvant être envisagé. Dans cette perspective, nonobstant quelques faiblesses dans l'identification des priorités, la spécialité est satisfaisante. Appuyée sur une équipe de grande qualité, la spécialité gagnerait probablement à assumer plus pleinement sa vocation d'ouverture sur l'ensemble des métiers du contentieux, et notamment sur le barreau. Sans gommer la spécificité des parcours il apparaît que cette spécialité, approfondissant les matières essentielles correspond à un élément de base de l'offre de formation bien pensée.

- Points forts :

- Solidité des enseignements dispensés.
- Approfondissement des matières fondamentales de droit substantiel ou de procédure dans des parcours adaptés.
- Propositions originales.

- Points faibles :

- Faible ouverture au droit des entreprises
- Nombre d'inscription en thèse (le cas échéant CIFRE) assez faible.

- Recommandations pour l'établissement :

- Renforcement de la prise en compte du droit des affaires et du droit social dans le parcours « Droit privé général » qui est surtout civiliste.
- Possibilité de permettre aux étudiants qui ne se destinent pas au métier d'huissier, mais entendent devenir avocats de remplacer l'UE 3 ou l'UE 4 par une autre unité d'enseignements (UE) de la spécialité dans l'autre parcours.
- Assumer plus explicitement l'ouverture des débouchés du parcours « Contentieux », en lien avec la préparation aux concours (ENM, CRFPA).

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit pénal et sciences criminelles

- Avis :

Spécialité bien construite et cohérente, s'articulant avec la préparation à divers concours. La spécialité correspond à une formation exigeante dans un champ très spécialisé bien que par essence transversal. On peut exprimer le regret que la présence du droit pénal de l'entreprise ne soit pas renforcée, notamment pour permettre aux étudiants qui ne réussiraient pas les concours envisagés de trouver des débouchés. Comme pour toute formation conduisant à des épreuves très sélectives cette éventualité n'est pas à écarter. Dans cette configuration un suivi très attentif des pratiques et débouchés des diplômés est nécessaire pour permettre de s'adapter à toutes les hypothèses.

- Points forts :

- Bonne cohérence des enseignements au sein de la spécialité.
- Mutualisation du cours de droit de la responsabilité civile et présence de l'UE systèmes de droit pénal est opportune.
- Bonne adéquation avec les programmes des différents concours.



- Points faibles :
 - Articulation avec l'Institut d'études judiciaires (IEJ) et la spécialité de droit privé insuffisamment explicitée.
 - Faible volume de droit pénal des affaires.
 - Trop faible nombre d'intervenants praticiens.
- Recommandations pour l'établissement :
 - Développer la présence du droit pénal de l'entreprise ouvert au droit pénal des affaires et au droit pénal en matière sociale et environnementale.
 - Développer le suivi des étudiants après l'obtention du diplôme, renforcer les liens avec le milieu professionnel.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

- Avis :

Formation séduisante et cohérente, très ancrée dans la pratique et adaptée aux débouchés. Bonne technicité des enseignements et très grande qualité des intervenants.

- Points forts :
 - Dynamisme de la spécialité, enseignements adaptés et cohérents ; convergence avec la présence du M2 « Droit de la recherche de l'innovation scientifique et des transferts de technologies ».
 - Très grande qualité des intervenants.
 - Ouverture aux professionnels.
- Points faibles :
 - Manque d'ouverture sur des disciplines plus générales.
 - Enseignement des langues.
- Recommandations pour l'établissement :
 - Renforcer les synergies avec le M2 « Droit de la recherche de l'innovation scientifique et des transferts de technologies ».
 - Envisager une mutualisation optionnelle avec un cours de droit commun des contrats en M2.
 - Envisager un recrutement en appui de l'équipe universitaire existante.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Droit des entreprises, juristes-conseils d'affaires

- Avis :

Formation nécessaire et complétant les autres spécialités proposées. Construite sur un schéma classique elle peut toutefois apparaître un peu étroite. Visiblement bien insérée dans le tissu local et forte de liens avec la pratique, cette formation apparaît satisfaisante.

- Points forts :
 - Généralité de la formation dans les disciplines de droit des affaires.
 - Diversité des intervenants.
- Points faibles :
 - Droit pénal des affaires trop peu présent.
 - Durée du stage pouvant être très insuffisante pour assurer l'insertion en entreprise.
 - Peu de mise en évidence de l'existence d'un réseau facilitant les débouchés.



- Recommandations pour l'établissement :
 - Renforcement du droit pénal et ouverture d'option sur la base d'une mutualisation.
 - Développer l'insertion professionnelle et élargir le réseau professionnel de partenariat.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit notarial

- Avis :

Formation très spécifique et répondant à l'heureuse harmonisation des diplômes de notariat, cette spécialité est servie par l'intervention de nombreux praticiens et semble ancrée tant dans la théorie que dans la pratique.

- Points forts :
 - Qualité des universitaires, très actifs en droit immobilier.
 - Liens avec le secteur professionnel concerné.
- Points faibles :
 - Absence de formation continue.
 - Faible volume horaire de droit de la construction et de l'urbanisme.
 - Peu d'information sur le devenir des étudiants.
- Recommandations pour l'établissement :
 - Envisager l'ouverture à la formation continue.
 - Assurer un suivi attentif des diplômés.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit de la recherche de l'innovation scientifique et des transferts de technologies

- Avis :

La spécialité est une création très stimulante et originale. Ce projet ambitieux qui se place de manière très cohérente dans la perspective locale, nationale et internationale est extrêmement intéressant. Le positionnement de cette spécialité vis-à-vis de la spécialité « Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies » fait apparaître certaines redondances : les liens entre les deux spécialités devraient être clarifiés.

Cette formation répond à un réel besoin et des partenariats avec des organismes de recherche et/ou établissements d'enseignement supérieurs non juridiques peuvent être envisagés.

- Points forts :
 - Originalité et lien avec le contexte local.
 - Appuis sur le groupe de recherche « Droit et Science » et sur les réseaux développés.
 - Qualité des intervenants, notamment des personnalités extérieures.
- Points faibles :
 - Nécessité d'ancrer le projet dans une perspective globale.
 - Manque de clarté des liens avec le monde professionnel.
- Recommandations pour l'établissement :
 - Clarifier le positionnement vis-à-vis du M2 « Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies ».
 - Valorisation des enjeux sanitaires du domaine étudié.
 - Développement de l'approche internationale.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A